



PAU, le 20 / 11 / 2020

Madame, Monsieur, chers amis chasseurs,

Plusieurs informations à vous communiquer, alors que le temps passe, que l'on se dirige peu à peu vers un déconfinement partiel si l'on en croit les messages adressés par les autorités, mais que dans l'intervalle les choses semblent figées pour les chasseurs et les pêcheurs.

1 / Suite à la parution de ***l'Arrêté préfectoral modificatif du 10 novembre*** dernier, qui est venu restreindre davantage notre liberté et notre équité vis-à-vis des autres usagers de la nature en nous empêchant d'utiliser notre heure quotidienne de sortie à proximité du domicile pour pouvoir chasser ou pêcher, nous avons déposé un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet.

Notamment en informant l'Administration des nombreux appels d'agriculteurs que nous recevions, pour se plaindre de dégâts de palombes dans les semis d'automne.

En réponse, M. le Préfet a pris un nouvel Arrêté le 18 novembre pour autoriser MM. les Lieutenants de Louveterie à intervenir, accompagnés de 3 chasseurs si besoin, pour procéder à des **opérations de destruction à tir de palombes « en cas de dégâts avérés significatifs »**.

Les agriculteurs sinistrés doivent donc se rapprocher de leur Lieutenant de Louveterie cantonal ou de la DDTM, pour obtenir les autorisations préalables à toute intervention.

Il est donc clair que l'Etat entend apporter des réponses aux attentes de la profession agricole, **sans pour autant accéder aux attentes des chasseurs**. Ces derniers ne risquent pourtant pas de se contaminer en plein air et en chasse individuelle...

Voilà quelle est la règle à cet instant.

Nous verrons à l'usage si l'objectif est atteint. Souhaitons-le pour nos amis agriculteurs, même s'il est à craindre que cette stratégie de réaction au coup par coup ne déplace les problèmes sans pour autant les régler réellement.

Vous comprendrez que cette situation ne nous satisfait absolument pas, au regard notamment de la différence de traitement du sujet "chasse" d'un département à l'autre.

C'est la raison pour laquelle nous étudions désormais les suites utiles à donner à cette affaire, le recours gracieux ne nous ayant malheureusement pas permis d'obtenir grand chose...

2 / En parallèle et tel que nous vous l'annoncions le 13 novembre, la FNC a de son côté interpellé le plus haut sommet de l'Etat (Président, Premier Ministre, secrétaire d'Etat à la Biodiversité) pour obtenir une **réouverture globale de la chasse à la date du 1^{er} décembre**.

C'est en effet à cette date que les autorités commencent à faire référence, pour une levée partielle du confinement dans notre Pays.

Pour appuyer sa démarche, **la Fédération Nationale des Chasseurs s'est rapprochée d'autres Fédérations sportives, toutes pratiquantes d'activités en plein air voire en pleine nature :**

la Fédération Nationale de Pêche biensûr, mais aussi les Fédérations Françaises de Golf, d'Equitation et de Voile.

Vous trouverez dans la rubrique Communication / Actualités de notre site Internet le courrier co-signé par les cinq Fédérations, ainsi que le protocole sanitaire proposé par la FNC pour une reprise de l'activité chasse la plus sécurisée possible à cette date.

Car le virus est toujours présent, et il ne faut jamais l'oublier : prenons tous soin de nous et des autres.

A très bientôt pour de nouvelles informations,

Le Président,



Philippe ETCHEVESTE